

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
CONGO**

**Violences sexuelles : un urgent besoin de
réponses adéquates**

Index AI : AFR 62/022/2004

ÉFAI

**Embargo : mardi 26 octobre 2004
(09h30 TU)**

SYNTHÈSE DESTINÉE AUX MÉDIAS

Les informations ci-dessous sont tirées du rapport intitulé *Violences sexuelles : un urgent besoin de réponses adéquates*. Ce rapport se fonde sur des recherches et des entretiens menés par Amnesty International dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), en 2004. Il s'inscrit dans la campagne globale d'Amnesty International *Halte à la violence contre les femmes*. Ce document souligne plus particulièrement l'un des besoins majeurs des victimes de viol : l'accès aux soins médicaux. Il insiste également sur la nécessité d'une réaction urgente de la part de la communauté internationale, des bailleurs de fonds et du gouvernement de transition de la RDC.

Malgré un ensemble d'accords de paix internationaux et nationaux signés à la fin de l'année 2002 et en 2003, l'est de la RDC reste instable et continue d'être le théâtre d'affrontements sporadiques.

Les violences

Au cours du conflit armé dans l'est de la RDC, des dizaines de milliers de femmes et de jeunes filles ont été victimes de viols et d'agressions sexuelles commis de manière systématique par les forces combattantes.

Lors de rencontres avec des délégués d'Amnesty International, des membres expérimentés des Nations unies et d'ONG humanitaires internationales ont unanimement estimé qu'ils n'avaient jamais rencontré un nombre aussi important de victimes de viols dans un conflit armé. Tous étaient également d'accord pour estimer qu'un très grand nombre d'autres victimes n'étaient pas encore identifiées.

Toutes les forces impliquées dans le conflit en RDC ont commis des viols et des actes de violence sexuelle, y compris les forces armées gouvernementales du Burundi, de l'Ouganda, de la RDC et du Rwanda.

Des fillettes âgées de moins de dix ans et des femmes âgées de soixante-dix ans et plus ont été violées en RDC.

Les femmes malades, handicapées ou enceintes qui ne peuvent de ce fait échapper à leurs agresseurs sont systématiquement soumises à des violences sexuelles.

Des femmes de tous âges sont victimes d'esclavage sexuel et deviennent la « propriété » d'un ou plusieurs combattants. Elles peuvent être retenues captives pendant des jours, des mois, voire des années.

Des milliers de jeunes filles ont également été enrôlées dans des groupes armés, comme soldates ou comme « épouses » de combattants.

Un grand nombre d'hommes ont également subi des violences sexuelles.

La majorité des groupes armés commettent de manière systématique des viols collectifs. Ce type de viol peut être perpétré par des groupes pouvant comprendre jusqu'à 20 personnes. Un grand nombre de femmes et de jeunes filles ont ainsi été violées plus d'une fois, à des moments différents, par des éléments appartenant à différentes forces.

Le viol est généralement accompagné de passages à tabac et de menaces et, dans de nombreux cas, d'actes de torture d'une violence extrême. Certaines femmes ont eu un fusil, un couteau, un bout de bois pointu, du verre ou des clous rouillés, des pierres, du sable ou des piments enfoncés dans le vagin, ce qui a provoqué de graves blessures physiques et des souffrances. Dans d'autres cas, on leur a délibérément tiré dessus avec des armes à feu, parfois dans les parties génitales, durant ou après le viol.

Des mères et des filles ont été violées devant leurs proches et même parfois contraintes d'avoir des relations sexuelles avec des membres de leur famille, y compris leurs fils ou leurs frères.

Les femmes et les jeunes filles sont violées sur les routes, dans les champs ou chez elles. Des enfants se trouvant sur le chemin de l'école ainsi que des familles allant à l'église ont été victimes d'agressions. Dans de nombreuses régions, les femmes et les jeunes filles ne peuvent marcher seules ou même en groupe de peur d'être attaquées. Souvent, elles ont renoncé à se rendre au marché ou à aller chercher de l'eau.

Les viols se poursuivent parce qu'il n'existe pas d'obligation de rendre des

comptes. Les forces qui commettent de tels actes jouissent d'une impunité quasi totale.

Le viol a été utilisé comme une arme de guerre, qu'il s'agisse de déstabiliser les forces adverses, d'exercer des représailles, de saper les valeurs fondamentales de la communauté, d'humilier au maximum les victimes ou de s'assurer un contrôle par la peur ou l'intimidation.

La superstition et le fétichisme constituent une autre motivation chez certains combattants qui semblent croire que le fait d'avoir des relations sexuelles avec un enfant pré-pubère ou une femme ménopausée les immunisera contre des maladies, notamment le VIH/sida.

En mai 2004, des allégations graves d'exploitation à caractère sexuel de femmes et de jeunes filles par des membres civils et militaires de la MONUC à Bunia, en Ituri, ont été rendues publiques.

L'impact sanitaire

La brutalité du viol entraîne souvent des blessures physiques graves qui nécessitent des traitements complexes et à long terme. De nombreuses victimes de viol souffrent de blessures affectant le système reproducteur. La reconstruction chirurgicale des organes sexuels peut nécessiter plusieurs opérations plus ou moins coûteuses.

On a constaté une augmentation spectaculaire de la prévalence des maladies sexuellement transmissibles, principalement la syphilis, la gonorrhée et le VIH/sida. Dans le contexte actuel, il n'y a pas de statistiques exactes sur le taux réel des cas d'infections au VIH. Selon le directeur du Programme national de lutte contre le sida, le taux de contamination par le VIH pourrait avoir atteint 20 ou 22 p. cent dans les provinces orientales et menacer plus de la moitié de la population d'ici dix ans.

Les conséquences psychologiques pour les victimes de violence sexuelle sont nombreuses : troubles émotionnels tels que la dépression, syndrome de stress post-traumatique, choc, sentiments intenses de terreur, de rage, de honte, perte de l'estime de soi, sentiment de culpabilité, pertes de mémoire, cauchemars ou souvenirs angoissants de l'agression pendant la journée. Ces troubles se manifestent également par des symptômes physiques comme des maux de tête, des nausées, des douleurs au ventre, des insomnies ou de la

fatigue. Plusieurs de ces symptômes peuvent se manifester simultanément.

Les problèmes de santé mentale des victimes sont en outre aggravés par la peur d'être répudiées par leur mari ou rejetées par leur famille ou leur entourage.

L'absence de soins médicaux

Les infrastructures médicales en RDC, qui manquaient déjà cruellement de ressources, se sont littéralement effondrées dans de nombreuses régions pendant la guerre. Certaines ont été détruites ou pillées par les combattants, d'autres sont devenues obsolètes ou ont été négligées. Les conditions d'hygiène y sont aujourd'hui déplorables, et il n'y a ni électricité, ni eau courante. Dans certaines zones, il n'y a aucun moyen pour stériliser les instruments médicaux.

Le secteur médical manque de moyens matériels, logistiques et financiers nécessaires. Dans certains cas, les hôpitaux et les centres de soins n'ont ni toit, ni fenêtres, ni portes, ni lits. Le système de transports routiers est délabré depuis plusieurs décennies et la plupart des Congolais ne peuvent se déplacer qu'à pied.

En dehors des grandes agglomérations, seules quelques victimes peuvent accéder aux soins d'urgence. Environ 70 p. cent de la population vit en zone rurale. Dans les centres médicaux ruraux, le personnel est souvent peu qualifié et n'a généralement reçu aucune formation sur le traitement des maladies sexuellement transmissibles.

Les médecins et les infirmières ne sont ni payés ni soutenus par le gouvernement.

Les patients doivent payer pour les consultations et les soins ; l'État n'assume aucune prise en charge. Une grande majorité des 50 millions de Congolais vivent avec environ 15 centimes d'euro par personne et par jour. Ils n'ont donc pas les moyens de payer les soins de santé.

En RDC, le soutien et les traitements psychologiques sont quasiment inexistantes.

Dans l'est du pays, seuls deux hôpitaux fortement soutenus par la communauté internationale disposent de gynécologues, de moyens matériels et de personnel capables de traiter, y compris par la chirurgie, les blessures graves résultant de viols.

L'Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, le Japon, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et l'Union

européenne sont d'importants bailleurs de fonds pour la RDC.

À ce jour, seuls des ONG locales et quelques médecins et infirmières ont fourni des soins et un soutien aux victimes de viol. Cette réponse est clairement insuffisante au vu de l'étendue des besoins de ces victimes.

Exclusion sociale et économique

La discrimination à l'égard des victimes de viol est très répandue et celles-ci sont souvent rejetées, voire insultées et menacées, par leur entourage. Un grand nombre de victimes ont été brutalement abandonnées par leur mari, et ont donc à s'occuper seules de leurs enfants.

Ce rejet semble largement découler d'attitudes moralistes qui considèrent que les femmes sont d'une certaine manière « responsables » de ce qui leur est arrivé. Elles sont souvent considérées comme méprisables ou « sales » à cause de la forme de violence dont elles ont été l'objet. Les enfants qui naissent à la suite d'un viol doivent aussi faire face à une grave discrimination.

La peur, très répandue dans l'est de la RDC, du VIH/sida contribue aussi à isoler les victimes de viol et leurs enfants, ainsi que toute personne soupçonnée d'être porteuse de la maladie.

Ce rejet social a également entraîné des conséquences économiques graves pour les victimes, qui se retrouvent ainsi chassées de leur domicile et privées de leurs moyens d'existence.

Un certain nombre d'organisations congolaises de femmes, de défense des droits humains, de développement et d'associations religieuses se sont mobilisées pour tenter de répondre aux besoins des victimes.

Les ONG travaillent dans des conditions dangereuses. Dans l'est du pays, les autorités politiques et militaires locales sont hostiles à leur travail, craignant qu'elles ne mettent en lumière leur implication dans des atteintes aux droits fondamentaux. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>